

Ecrit sur l'action : n° 1

**Titre de l'action : Un nouveau métier d'ingénierie pédagogique : professeur référent des réseaux d'éducation prioritaire « ambition-réussite »**

Académie de Nancy-Metz

Réseau Ambition réussite

- Collège Jules Ferry de Woippy
- Ecoles Paul Verlaine et Pierre et Marie Curie de Woippy
- Ecole Michel Colucci de Metz

<b>LES MISSIONS COMMUNES</b> des <b>PERAR (professeurs référents « Ambition réussite »)</b>
---

**1 – La gestion des interventions des Assistants Pédagogiques (AP) au collège**

*A tous les AP, nous avons transmis la note de M. Thiry, doyen des IA-IPR (20.11.06) sur les missions des AP.*

**a) Descriptif**

✓ Après des enseignants :

En début d'année scolaire, une enquête a été menée auprès des enseignants du collège afin de connaître leurs besoins quant à une éventuelle intervention des Assistants Pédagogiques (AP). Suite à cette démarche, un emploi du temps a été élaboré pour chaque AP, qui tenait compte, le cas échéant, de leurs contraintes personnelles (étudiants en faculté ou IUFM en particulier).

Un document d'information a été diffusé aux collègues, qui décrivait les missions des AP :

Collège Jules FERRY 57140-WOIPPY	18 septembre 06
<p>Modalités d'intervention des assistants pédagogiques</p> <p>Les assistants pédagogiques ont pris leurs fonctions lundi 18 septembre 06.</p> <p>Ils assureront 8 heures d'accompagnement scolaire (aides aux devoirs) tous les jours de 16h30 à 18h30 au collège.</p> <p>8 heures de leur service ont été alignées avec des heures de cours de professeurs de Maths et de Français, en tenant compte, dans la mesure du possible, des contraintes d'emploi du temps extérieur des AP. Cette situation peut évoluer en fonction des besoins.</p> <p>L'intervention de l'AP peut prendre diverses formes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- présence en classe, en appui du professeur, pour organiser des travaux de groupes ou</li></ul>	

des activités d'entraînement ;

- présence en classe, en observation, pour préparer des exercices de soutien ou d'approfondissement ;

- prise en charge d'un petit groupe d'élèves pour remédiation ou travail sur des pré-requis en vue de préparer une prochaine leçon.

- prise en charge d'un groupe d'élèves en avance, pour des exercices supplémentaires avec l'AP, pendant que le professeur prend en charge les élèves ayant des difficultés.

**C'est toujours le professeur de la classe qui reste le maître du jeu (cf. fiche de liaison).  
Mais en aucun cas, il ne s'agira de dédoubler la classe ou de sortir les élèves les plus turbulents.**

L'élaboration des réponses pédagogiques (outils, contenus, etc.) aux commandes des enseignants se fera au cours de concertation avec les profs référents qui se répartiront les AP pour cette tâche de conseil pédagogique, sans exclure l'intervention des professeurs concernés. La participation aux concertations disciplinaires est possible.

Une fiche de liaison (aller-retour) est disponible ; elle peut servir aussi pour d'autres intervenants (per.co, suque, etc.).

En cas de modification d'emploi du temps des AP ou de tout autre problème d'organisation, vous pouvez contacter les professeurs référents.

La mise en place des interventions s'est donc faite progressivement : le collège dispose alors de 9 AP, dont une positionnée sur la SEGPA et une autre sur la CLAD :

<b>ASSISTANCE PEDAGOGIQUE 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés</b>	
<b>DATE</b>	<b>EVOLUTION DU DISPOSITIF</b>
06.09.06	Signature des contrats des AP Collège
07.09.06	Entretiens de sélection des AP Ecoles
08.09.06	Signature des contrats des AP Ecoles
Du 11.09 au 15.09.06	✓ Participation des AP au stage de liaison inter-degrés ✓ Elaboration de l'emploi du temps des AP Collège
13.09.06	Présentation de Mme Touahri à l'équipe de SEGPA
15.09.06	Elaboration de l'emploi du temps des AP Ecoles
18.09.06	✓ Intégration des AP au sein des équipes pédagogiques ✓ Information aux enseignants du collège sur les modalités d'intervention des AP
02.10.06	Rencontre des AP Collège avec Mme Thomas (CPE)
03.10.06	Information aux enseignants du collège sur les différents dispositifs d'aide aux élèves en difficulté d'apprentissage

11.10.06	Journée de formation académique Ambition Réussite
19.10.06	Appel aux besoins des enseignants du collège pour les deux heures dégagées dans l'emploi du temps de chaque AP
23.10.06	Mise en place de l'Accompagnement Scolaire Ecoles
06.11.06	Mise en place de l'Accompagnement Scolaire Collège
22.12.06	Réunion de synthèse sur l'Assistance Pédagogique Collège

Au total, 18 enseignants ont bénéficié de l'appui d'un AP :

**ENSEIGNANTS BENEFICIANT DE L'INTERVENTION  
D'ASSISTANTS PEDAGOGIQUES**

FRANÇAIS			MATHEMATIQUES		
ENSEIGNANT	CLASSE	HEURES	ENSEIGNANT	CLASSE	HEURES
Mme AAA	6 <sup>ème</sup>	1	Mme LLL	6 <sup>ème</sup>	2
M. BBB	6 <sup>ème</sup>	2		6 <sup>ème</sup>	1
	3 <sup>ème</sup>	2		4 <sup>ème</sup>	1
	3 <sup>ème</sup>	2		3 <sup>ème</sup>	4
	3 <sup>ème</sup>	2	M. MMM	6 <sup>ème</sup>	2
Mme CCC	6 <sup>ème</sup>	1		6 <sup>ème</sup>	2
	6 <sup>ème</sup>	2		5 <sup>ème</sup>	1
Mme DDD	5 <sup>ème</sup>	1		4 <sup>ème</sup>	1
Mme EEE	5 <sup>ème</sup>	1	M. NNN	5 <sup>ème</sup>	2
	5 <sup>ème</sup>	2		5 <sup>ème</sup>	2
Mme FFF	4 <sup>ème</sup>	1		4 <sup>ème</sup>	2
	4 <sup>ème</sup>	2		3 <sup>ème</sup>	2
	3 <sup>ème</sup>	2	M. OOO	5 <sup>ème</sup>	1
Mme GGG	3 <sup>ème</sup>	2		4 <sup>ème</sup>	2
				3 <sup>ème</sup>	1
			M. PPP	3 <sup>ème</sup>	2
			M. RRR	3 <sup>ème</sup>	3
ANGLAIS			SEGPA		
ENSEIGNANT	CLASSE	HEURES	ENSEIGNANT	CLASSE	HEURES
Mme HHH	4 <sup>ème</sup>	1	M. SSS	3 <sup>ème</sup>	4
Mme JJJ	5 <sup>ème</sup>	3	M. TTT	4 <sup>ème</sup>	2
				6 <sup>ème</sup>	1
				3 <sup>ème</sup>	2
			Mme UUU	3 <sup>ème</sup>	4
				4 <sup>ème</sup>	1

✓ Dans le cadre de l'Accompagnement à la Scolarité (AS) :

Les AP sont tenus de faire un relevé des présences des élèves, afin que l'on puisse faire un suivi de l'assiduité aux séances d'AS :

**❧ PRESENCES ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ❧**

*NOM de l'AP*

		✓ <i>Présent(e)</i>	✗ <i>Absent(e)</i>	S1	S2	S3	S4	S5	S6
LUNDI	NOM Elève								
MARDI									
VENDREDI									

Le contenu des séances d'AS a pris deux formes : pour les sixièmes, il s'agissait d'entraîner les compétences figurant dans les **PPRE** dont ils bénéficiaient. Ainsi, chaque vendredi, après avoir pris un goûter préparé par les élèves de la SEGPA, ils travaillaient sur la base d'activités élaborées par deux PERAR. Cela ne posait aucun problème dans la mesure où les devoirs pouvaient être faits le week-end.

Les séances consacrées aux élèves de cinquième, quatrième et troisième consistaient, quant à elles, en une aide aux devoirs.

Lors de la première période, deux AP avaient été libérés de toute liste fixe d'élèves afin de répondre à des demandes ponctuelles.

✓ En Ateliers - Jeux :

Ces ateliers ont été proposés aux élèves disposant d'un créneau libre dans leur emploi du temps (ce qui présentait par ailleurs l'avantage d'alléger les effectifs en salle de permanence).

Ils proposaient différentes activités mettant en jeu le raisonnement, la déduction et la logique : Awalé, Echecs, Dames, Mathador, Scrabble, etc.

✓ En concertation :

Deux types de concertations ont été instaurés :

- Hebdomadaires : 2 PERAR issus du second degré suivent les huit AP du collège (la neuvième travaille avec l'équipe de SEGPA, dont elle suit les réunions de synthèse).
- Périodiques : une fois par période, les AP se rencontrent, entre eux, pour faire le point sur leurs interventions. Nous n'y assistons pas (afin de les laisser s'exprimer librement) mais leur demandons d'établir un compte-rendu de leur réunion, présenté au Comité Exécutif.

**b) Ecart constatés**

✓ Auprès des enseignants :

La mise en place précipitée et l'absence de demandes spécifiques émanant des enseignants nous ont contraints à des affectations aléatoires, qui ont conduit à des utilisations des AP qui n'étaient pas toujours optimales.

Nous pensons que la proposition d'intervention des AP dans les classes permettrait de diversifier les séances pédagogiques et les modes de prise en charge des élèves.

A l'heure actuelle, le bilan est toutefois mitigé puisque malgré quelques utilisations intéressantes (dont nous avons pris connaissance au cours des concertations avec les AP), on n'a pas toujours pu éviter une présence de l'AP comme spectateur de l'activité classe (ce qui présentait toutefois l'avantage pour l'AP d'une prise de connaissance de la démarche de l'enseignant, donc une cohérence accrue pour son travail auprès de l'élève).

**INTERVENTION DES ASSISTANTS PEDAGOGIQUES**

↻ 2<sup>nd</sup> degré ↻

En parallèle avec les enseignants

- Dans la classe : situation la plus fréquente. Lors de telles séances, l'AP est amené à étayer le travail des élèves en difficulté d'apprentissage. Sa présence au sein de la classe permet par ailleurs une meilleure appropriation de la démarche de l'enseignant titulaire de la classe, donc une cohérence accrue pour le travail de l'élève.
- En dehors de la classe : de plus en plus souvent, les assistants pédagogiques sont amenés à prendre en charge des groupes restreints d'élèves. Le cas échéant, l'enseignant titulaire de la classe transmet à l'AP le contenu des séances par écrit (fiche de liaison) et/ou courriel.

### FICHE DE LIAISON

Classe :

Professeur de la classe :

Intervenant :

Date de la séance :

Objet de la séance :

- Commande du professeur : .....
- Ou*
- Proposition de l'intervenant : .....

Nature de l'activité réalisée et commentaires :

.....  
.....

Nom des élèves concernés / présents :

..... / .....

..... / .....

Il nous faut par ailleurs souligner les difficultés parfois importantes que nous avons rencontrées pour faire coïncider les contraintes personnelles des AP (étudiant(e)s ayant des emplois du temps chargés) avec les besoins d'utilisation dans l'établissement.

Enfin, un autre problème s'est posé à nous quant au suivi de leurs absences : il ne nous était en effet pas possible de contrôler les absences de chacun, l'administration pensant que nous nous en chargions, et inversement.

✓ Dans le cadre de l'Accompagnement à la Scolarité :

Les créneaux de demandes ponctuelles n'ayant été que peu utilisés, nous les avons supprimés.

Les goûters n'ont été proposés que de novembre à mars (saison hivernale).

✓ En Ateliers - Jeux :

En dépit de nos attentes, ils n'ont pas été fréquentés de manière optimale : il nous paraît évident que cela est imputable au fait que tous les élèves sont externes et qu'ils ont des emplois du temps resserrés (les heures libres se trouvant quasiment toujours en début ou en fin de demi-journées).

✓ En concertation :

Les concertations hebdomadaires semblent profitables aux AP qui trouvent réponse à leurs questions et aux PERAR qui prennent connaissance des pratiques et peuvent, si nécessaire, procéder à des ajustements et/ou fournir des documents de travail.

Les concertations périodiques, aussi intéressantes et riches qu'elles aient été en début d'année scolaire (mutualisation des pratiques, prise de contact et création de liens entre AP) se sont avérées moins indispensables au fil des mois pour la simple raison que, contrairement au primaire, les AP se rencontrent et échangent quotidiennement (au moins avant les séances d'AS).

**c) Réajustements envisagés**

✓ Auprès des enseignants :

Afin d'optimiser les interventions des AP, il nous semble mieux avisé d'affecter les AP, non plus de manière systématique sur une classe et un créneau horaire, mais de travailler sur la base de projets soumis à validation par le comité exécutif (en n'excluant pas, d'ailleurs, de pouvoir faire « glisser » un AP d'un degré à l'autre en fonction des besoins). Les enseignants consultés y sont d'ailleurs tout à fait favorables.

En outre, au cours d'une demi-journée de travail avec l'ensemble des équipes du collège, les enseignants ont élaboré un profilage des AP dans le cadre du prochain recrutement : sont apparus, entre autres, des besoins en langues vivantes étrangères, en SVT, ou en technologie.

Une feuille d'émargement devrait être mise en place, que l'AP ferait signer par l'enseignant auprès duquel il est censé intervenir. Cette feuille serait ensuite remise à l'un de nous, ou à l'administration.

✓ Dans le cadre de l'Accompagnement à la Scolarité :

Au cours de cette même demi-journée, les collègues ont émis le souhait que soient rétablis des créneaux d'AS sans liste d'élèves prédéterminée, ce qui leur permettra d'y inscrire des élèves ayant, par exemple, des cours à rattraper ou des devoirs à refaire.

Nous prévoyons également de répartir les séances des sixièmes en deux plages d'une heure, de 15 h 30 à 16 h 30, et donc d'inclure l'AS dans l'emploi du temps des élèves.

✓ En Ateliers - Jeux :

Nous envisageons d'instaurer, pour les élèves intéressés, un créneau positionné sur l'entre midi, dans le cadre d'un Club.

✓ En concertation :

Si les concertations hebdomadaires seront très probablement maintenues, il paraît en revanche souhaitable de ne pas systématiser les concertations périodiques, du moins après le premier semestre.

## 2 – Gestion des élèves en Accompagnement à la Scolarité

### a) Descriptif

Une note d'information sur les différents dispositifs d'aide possibles a été diffusée aux enseignants. Les professeurs principaux ont été chargés d'inscrire les élèves concernés.

Après recensement des élèves, un planning d'Accompagnement à la Scolarité (AS) a été élaboré. Nous nous sommes limités à la gestion de l'AS par les AP.

Chaque élève a reçu une convocation aux séances d'AS, qui a d'ailleurs évolué au cours de l'année scolaire. La durée de ces séances a été fixée à 1h20, soit 2 fois 40 minutes (français et mathématiques pour les sixièmes).

### Mot placé dans les carnets de correspondance (période 3) :

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE				
NOM Elève		Classe		NOM de l'AP
DATES	HEURE	SALLE	SIGNATURES	
			Assistant Pédagogique	Responsable légal
Lundi 08.01.07	16h35-18h00	4		
Lundi 15.01.07	16h35-18h00	4		
Lundi 22.01.07	16h35-18h00	4		
Lundi 29.01.07	16h35-18h00	4		
Lundi 05.02.07	16h35-18h00	4		
Lundi 26.02.07	16h35-18h00	4		

### Mot placé dans les carnets de correspondance (période 4) :

NOM Prénom	Classe
Madame, Monsieur,	
Du ___ avril au ___ juin 2007, votre enfant bénéficiera de séances d'Accompagnement à la Scolarité.	
Elles auront lieu chaque vendredi, de 15 h 40 à 17 h 00, en salle 2.	
La fréquentation régulière de ces séances d'aide gratuites est indispensable à ses progrès scolaires.	
<i>Signature du responsable légal :</i>	





39) pensent avoir progressé ; par contre, 29 (contre 71) souhaitent revenir l'année scolaire prochaine.

Cependant, une majorité souhaite garder la plage horaire du soir (24 pour 18 en journée) ; la taille des groupes (4/5) est approuvée, mais le choix n'est pas fait entre mélange de classes d'origine ou pas.

Globalement (32 contre 12), les élèves de 6<sup>ème</sup> souhaitent pouvoir faire leurs devoirs en études dirigées, plutôt que les exercices proposés (dans le cadre des PPRE).

Il est bon de rappeler que dans le questionnaire de janvier, près de 3/4 des élèves de 6<sup>ème</sup> concernés avaient répondu "non" à la question "Au regard des autres, as-tu l'impression d'être à part lorsque tu vas à l'aide aux devoirs ?".

Une réflexion sera amorcée avec les enseignants sur l'utilisation des séances de remédiation conduites par les AP à la suite des évaluations d'entrée en sixième.

Il serait pertinent d'aménager les emplois du temps de manière à placer les créneaux d'AS en journée, ou plus tôt dans l'après-midi (en particulier pour l'hiver et l'automne).

Nous aimerions également que soit prévue, dès le début de l'année scolaire, une **formation en direction des AP** sur la fonction d'aide à l'élève.

[en annexe : bilan de la réunion de synthèse sur l'assistance pédagogique, 2<sup>nd</sup> degré, juin 2007]

Mme Batiot & M. Melchior  
PERAR  
Juin 2007

Lundi 18 juin 2007  
Collège Jules Ferry

Présents :

F.A.	Assistante pédagogique
F.H.	Assistante pédagogique
M.P.	Assistante pédagogique
L.S.	Assistant pédagogique
N.T.	Assistante pédagogique

M. FAURE	IA-IPR - Référent RAR
M. BERGE	Principal du Collège

Cathia BATIOT	Professeur référent
Maurice MELCHIOR	Professeur référent
Christophe PRZYLUSKI	Professeur référent
Chantal REILAND	Professeur référent



*Cette réunion s'est faite sur la base des réponses des assistants pédagogiques (AP) à un questionnaire anonyme sur leurs fonctions au sein du RAR.*



## **1 – Renouvellement de contrats**

Certains assistants pédagogiques (AP) souhaitent poursuivre leur mission et intégrer le premier degré en fonction de leur projet professionnel.

D'autres seront présents l'année prochaine.

Un AP recherche un emploi plus proche de son domicile, soit d'assistant pédagogique, soit d'assistant d'éducation.

Une autre est en attente de résultats d'admissibilité au CAPLP.

## **2 – Organisation des emplois du temps**

Même s'il est souhaité par plusieurs AP, le regroupement de l'Accompagnement scolaire (AS) sur deux jours (ce qui aurait l'avantage de réduire leurs déplacements) sera probablement difficile à mettre en œuvre.

Les contraintes personnelles liées aux emplois du temps personnels des AP par ailleurs étudiants ont été toujours prises en compte.

### **3 – Interventions dans le cadre de l'accompagnement scolaire**

Les AP nous font part du problème des absences non sanctionnées, ayant noté un taux d'absentéisme parfois important chez les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

En sixième, les élèves ont travaillé sur les compétences repérées dans le cadre des PPRE, tandis que les autres niveaux étaient aidés dans leurs devoirs. Le problème majeur a consisté en l'absence de cahiers de textes ou de manuels pour certains élèves.

Il semble donc utile de mettre à disposition des AP, et de leurs groupes, des manuels pour pallier à l'absence ponctuelle de support de travail.

### **4 – Interventions auprès des enseignants**

Lorsqu'ils sont en classe avec les enseignants, il est arrivé que les AP se sentent inutiles, mêmes s'ils soulignent l'intérêt pour eux de pouvoir prendre note du cours et le réinvestir dans le cadre de l'AS.

Ils se sentent plus utiles lorsque la classe travaille sur des exercices dans une même salle, et encore plus utiles lorsque la classe est coupée en deux dans deux salles différentes.

On signale peu de co-interventions en ateliers (sinon avec des PERAR en mathématiques).

Il arrive que leur présence serve à dédoubler le groupe – classe, parfois vers la salle informatique.

Du point de vue des enseignants, consultés lors d'une réunion, l'intervention des AP laisse entrevoir des possibilités qu'ils n'avaient pas perçues en début d'année. En témoignent les multiples demandes de profils liés à leur discipline en vue des prochains recrutements.

M. Faure nous demande de réfléchir aux pratiques pédagogiques les plus pertinentes dans les cas de co-intervention (la répartition des élèves en ateliers en est une).

### **5 – Concertations**

Les AP ont bénéficié, tout au long de cette année scolaire, de concertations hebdomadaires avec un PERAR. Ils soulignent toutefois, de concert avec les PERAR, qu'un rythme d'une réunion par quinzaine serait suffisant après le premier trimestre.

### **6 – Utilisation de l'outil informatique**

Une AP témoigne de l'utilisation de QCM préparant au Brevet des Collèges ; une autre signale le travail sur SMAO, Mathenpoche.

Des recherches sur Internet ont également été effectuées.

### **7 – Liaison inter-degrés**

Il nous faut envisager de renforcer la liaison entre AP des deux degrés, et ce dans le cadre des projets mis en place au cours de l'année scolaire à venir.

### **8 – Esprit d'initiative**

Les AP ont présenté un projet dans le cadre de l'action "Ecole Ouverte" au sein du collège. Malgré l'intérêt qu'il pouvait présenter, il n'a pas recueilli d'inscription (problème de communication ?).

## 9 – Organisation matérielle

Les AP auraient souhaité disposer d'un compte nécessaire à l'accès au réseau informatique du collège. Il convient l'année prochaine de voir avec le gestionnaire du réseau comment accéder à cette demande justifiée.

Tous soulignent l'impossibilité pour eux, en l'absence de code, de faire des photocopies. Les PERAR expliquent que c'est à l'enseignant titulaire de la classe de préparer et photocopier le travail prévu pour les élèves.

M. Faure invite l'équipe à réfléchir à un compromis qui permette une cohérence dans les travaux proposés (classeurs, compte avec quota).

Le problème de la disponibilité des salles, et de leurs clefs, est abordé : s'il s'est résorbé au fur et à mesure de l'année scolaire, il a pu perturber et retarder les séances d'AS.

Des fonds documentaires sont à prévoir et à mettre à disposition, qui permettraient aux AP d'avoir un manuel de chaque niveau et proposer, le cas échéant, une banque d'exercices à leurs élèves.

M. Faure suggère une réflexion sur la nature des ressources documentaires nécessaires, en l'occurrence l'usage des manuels scolaires et, à terme, l'accès à des ressources numériques.

## 10 – Information sur les absences

La nouveauté du dispositif demande une définition des rôles de chacun dans la communication interne à l'établissement : des absences d'AP non signalées ont pu, ponctuellement, gêner les interventions des enseignants qui comptaient sur leur présence.

Les AP demandent à être informés des absences des professeurs auprès desquels ils sont censés intervenir.

## 11 – Besoins des AP

Concernant leur intégration au collège, certains AP pensent qu'une visite du collège et une présentation à l'équipe enseignante auraient été souhaitables en début d'année scolaire.

Les PERAR aimeraient que les AP bénéficient, dès la rentrée prochaine, d'une courte formation sur la posture d'aide pédagogique.

## 12 – Bénéfices tirés de la fonction d'AP

Etre AP permet de prendre conscience de certains aspects du métier d'enseignant et de mieux connaître la personnalité des élèves en fonction de leur âge (une AP explique qu'elle a réalisé être plus à l'aise auprès des plus jeunes, d'où son souhait d'être positionnée sur le premier degré).

Cette fonction doit être perçue comme une opportunité de mettre à l'épreuve son potentiel, voire si nécessaire de remettre en cause ses aspirations professionnelles.

M. Faure invite les AP à profiter de leur situation pour parfaire leur connaissance du système éducatif.